

Avon, le 2 novembre 2010

*Aux membres du Conseil d'Administration  
de l'Office Public de l'Habitat  
du Pays de Fontainebleau*

Madame, Monsieur,

Le protocole d'accord pour la création d'un nouvel opérateur local de logement social dans le sud du département de Seine-et-Marne entre le Logement Français, le Logement Francilien et l'Office Public de Habitat du Pays de Fontainebleau, suscite une profonde inquiétude auprès des locataires de l'OPH du Pays de Fontainebleau et notre totale désapprobation.

En effet, la mise en place d'un tel protocole signifierait la disparition d'un office public au profit d'une structure privée. Pourquoi tant d'empressement ?

Nous affirmons qu'un office public qui maîtrise l'attribution des logements sous le contrôle des élus, est un outil essentiel pour la mise en application d'une politique de logement social conforme aux besoins de la population et des centaines de demandes non encore satisfaites.

Nous regrettons que les maires et leurs représentants dûment mandatés n'aient pas informé les conseillers municipaux de l'évolution de la situation financière de l'OPH ainsi que des négociations en cours et des décisions prises par les conseils d'administration de l'Office public pour l'habitat dans le pays de Fontainebleau et du syndicat intercommunal pour l'habitat du Pays de Fontainebleau.

Les éléments que nous avons pu obtenir auprès des services de l'OPH montrent que cette privatisation est la conséquence directe de l'imprudente opération « Barres de la Faisanderie » qui a plongé les comptes de l'Office public du Pays de Fontainebleau dans des contraintes financières impossibles à tenir. Ceci est confirmé par la Mission Interministérielle d'Inspection du Logement Social, dans son Rapport Définitif n° 2008-054 Novembre 2008.

Cette privatisation aurait pour conséquences :

- une hausse des loyers et des charges,

- la diminution de l'influence des représentants des locataires,
- une baisse de l'accompagnement social des familles en difficultés et un transfert de charges aux CCAS des villes concernées,
- la remise en cause des emplois publics des personnels.

Nous demandons le maintien indispensable d'un Office public rénové par un rapprochement avec l'Office départemental. Cette solution reste toujours possible et doit être étudiée par l'ensemble des membres du conseil d'administration de l'OPH du Pays de Fontainebleau (confirmation par le cabinet du président du Conseil général et par Madame Tallet, présidente de l'Office départemental).

Contrairement à ce qui vous a été affirmé, l'Office départemental 77 est intéressé et tout à fait en capacité financière d'intégrer l'OPH du Pays de Fontainebleau en accord avec la CGLLS.

Alors que les « Barres de la Faisanderie » ont été vendues, nous nous étonnons de la précipitation avec laquelle l'OPH a voulu imposer une privatisation qui est contraire à la pérennité du logement social du sud du département.

A la lumière de ces informations, nous vous demandons de prononcer un moratoire et à poursuivre l'étude relative à l'avenir de l'OPH.

Nous restons à votre disposition pour vous communiquer les éléments à notre disposition.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Dimitri BANDINI,  
Conseiller municipal d'Avon

Lamia KORT,  
Conseillère municipale d'Avon